

13 octobre

Instructions remises à Ségnier -Louis Régnier (?)- et René Du Bellay

AN X1<sup>a</sup>, f° 446-447

Berquin est traité comme un grand personnage : on lui a offert en haut de la Tour Carrée le logement réservé aux princes, avec liberté de sortir sur les galeries jusqu'au Jardin du roi, mais a refusé cette faveur. Reçoit nourriture choix et, durant sa maladie, on lui a envoyé le médecin, les confesseurs et les remèdes demandés.

Expliquer au roi que Berquin ne peut être livré ; il est notoirement hérétique et relaps et on ne peut le soustraire au châtement sans scandale. Enfin plusieurs règlements de procédure s'opposent à l'exécution des ordres du roi. - son impunité devient un scandale.

[ Parlement, toujours prudent lorsqu'il s'adresse au roi, lui fait savoir que Berquin a été déclaré hérétique et relaps par juges d'Eglise, puis livré à la justice séculière. On ne disait pas la suite, mais le roi pouvait aisément l'imaginer. ]